

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 48

présenté par

Mme Pujol, M. Bilde, M. Chenu, Mme Houplain, M. Meizonnet et Mme Le Pen

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« ainsi que pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa rompt l'égalité d'accès aux soins entre tous les Français.